

LA TRIBUNE DES MUNICIPALUX

AVRIL 2025 - N°93
Bimestriel - Prix : 1,50€

.....

Dossier «État Généraux des Services Publics»

Echos des services

Actualité locale

Culture

IHS

.....



Nous devons construire le rapport de force !

La CGT avait appelé à se mobiliser le 3 avril pour se battre contre les mesures d'austérité du gouvernement et l'instauration de la perte de 10 % de notre traitement les jours de maladie. Dans certains secteurs, la grève a été suivie, mais la mobilisation n'a pas été à la hauteur des enjeux. Nous ne devons pas baisser les bras et penser que plus rien n'est possible.

Deux dates majeures sont en préparation : une journée de mobilisation dans la fonction publique le 13 mai, où nous réclamerons des moyens pour les services publics et l'industrie, l'augmentation du point d'indice et la fin des 10 %. Et le traditionnel 1er mai, avec un défilé qui partira de l'arrêt de métro Garibaldi.

Pour les revendications de cette date, pas de surprise : la retraite à 60 ans, revendication que nous n'avons jamais abandonnée, mais aussi la réduction du temps de travail à 32 heures hebdomadaires, l'augmentation des salaires, du point d'indice des fonctionnaires et des pensions de retraite.

Le 1er mai, nous ne fêtons pas le travail et son aliénation, non ! Nous célébrons la journée internationale des travailleurs. C'est pour cela que nous défilerons pour tous les peuples, pour réclamer la fin des guerres en Ukraine, dans le Donbass, au Congo et partout où la guerre fait rage.

Nous défilerons aussi pour dénoncer le génocide que le gouvernement fasciste d'Israël fait subir aux Palestiniens. Nous serons dans la rue pour dire stop à tous les fascistes et racistes en France comme ailleurs.

Alors soyons nombreux pour faire entendre notre voix et mobilisons-nous ce 1er mai.

L'humeur de Rust

PARCOURS UP : BORNE CONSEILLE
DE CHOISIR UN MÉTIER DÈS LA
MATERNELLE !!...



SOMMAIRE

Page 2 :	L'édito
Pages 3 à 5 :	Echos des services
Pages 6 à 7 :	Dossier «Les État Généraux des Services Publics »
Pages 8 à 9 :	Actualité locale
Page 10 :	Culture
Page 11 :	IHS

Du côté WEB

SITE WEB: <http://www.cgtyilledelyon.fr>
Inscrivez vous à la newsletter.

 FACEBOOK : CGT VILLE DE LYON

 Instagram : cgtyilledelyon

 Email: SYNDICATCGT.messagerie@mairie-lyon.fr

Mentions légales

Publication: La Tribune des Municipaux CGT Ville de Lyon.
Imprimé par nos soins.

Directeur de publication: Aurélien Scandolara
C.P.A.P 0519S06896

Adresse postale:

CGT-Ville de Lyon, Salle 26, Bourse du travail
69422 LYON CEDEX 03
Tél: 04 72 10 39 46



4 ans ferme pour la PM

Lors du CST du 7 avril nous avons eu les réponses aux questions posées au CST précédent concernant la mise en place des 90 % et de la réduction de 10 % de salaire en moins sur notre traitement les jours d'arrêt maladie.

Il s'avère que ce que nous pensions est encore pire. Nous pensions que ces 90 % ne s'appliqueraient que sur le traitement brut et ne toucheraient pas l'IFSE (la prime mensuelle que nous avons sur notre fiche de paye). Or cette carence de salaire s'appliquera sur tout. Les seules lignes de la fiche de paye qui ne seront pas concernées par cette carence seront le CIA, l'indemnité de résidence et le complément familial de traitement.

Cette carence de salaire sera appliquée à tous à partir du 1er mars, que ce soit pour une prolongation ou pour un nouvel arrêt.

De leurs côtés les ressources humaines auront des difficultés à mettre en œuvre cette carence de salaire. En effet, les logiciels métiers RH ne sont aujourd'hui pas

aptes à appliquer cette réduction salariale. Elle ne sera donc retenue qu'à partir du mois d'octobre, voire novembre. Je le précise cela veut dire que cette carence s'applique à partir du 1er mars mais les retenues sur salaire ne prendront pas effet avant le mois de novembre.

Les agents concernés par cette carence seront alors contactés par le service paye qui leur proposera l'étalement de leur dette ou la possibilité de payer en une seule fois avec cette fameuse prime du mois de novembre qui bien souvent sert à d'autres...

Concernant le complément de salaire si vous en bénéficiez, ce que nous vous recommandons vivement, à partir du 91ème jour d'arrêt, la ville ne vous appliquera pas les 10 % de carence mais ce sera le complément de salaire qui vous rémunérera à hauteur de 95 % ce qui est déjà le cas aujourd'hui.

La ville s'est engagée à faire une communication en direction de tous les agents même si aujourd'hui elle privilégie de ne communiquer qu'avec les agents en situation de maladie

À la CGT nous pensons qu'il est important de lutter contre cette loi qui criminalise la maladie des agents, les obligeant à venir travailler malgré leur état de santé précaire.

Nous demandons aussi au maire de Lyon un acte politique fort en refusant d'appliquer cette carence sur nos salaires en se basant sur la libre administration des collectivités.

Pour mémoire, au Conseil supérieur de la fonction publique territoriale, les élus politiques et les élus syndicaux ont voté d'une même voix contre la mise en place de cette carence. Ne serait-il pas temps de se retrouver ensemble pour lutter ?

90 ans de la Bourse

Dans le cadre du 90e anniversaire de l'inauguration de la Bourse du Travail, l'Institut d'Histoire Sociale CGT du Rhône (IHS) organise une conférence-débat **le 16 mai à 18h30**, dans la salle des Congrès de la Bourse.

L'article de l'IHS, en page 11, retrace l'histoire de la Bourse.



La prime CIA sauvée de la noyade

Avec l'arrivée du printemps et surtout des jours fériés, nous avons demandé une réunion avec le directeur des sports. Après avoir repoussé l'échéance la CGT a pu rencontrer la direction des sports.

Lors de cette entrevue nous avons abordé différents sujets.

L'un des principaux, étant le règlement du temps de travail avec le passage au 1607 heures, et les répercussions sur l'organisation du travail et les jours fériés et notamment le 14 juillet...

Un comité de dialogue social se tiendra le 5 mai afin de nous présenter le dossier qu'a prévu la direction avec pour objectif un passage en Comité Social Territoriale (CST) au mois de juin.

Nous avons aussi abordé dans un second temps le CIA des piscines. Cette prime sera versée aux agents travaillant dans les piscines en configuration été et/ou ayant à encadrer des saisonniers. Nous avons poursuivi cette discussion avec la volonté de la mise en place de cette prime dans les patinoires l'hiver qui connaissent les mêmes conditions que les piscines. Cependant la direction a préféré reporter cette discussion avec

une clause de revoyure concernant les patinoires.

Le temps imparti ne nous a pas permis de développer les autres sujets à l'ordre du jour, mais nous y reviendrons.

La discussion a permis de valider le paiement des jours fériés en heures supplémentaires au taux des jours fériés et la validation du CIA des piscines dans la continuité de 2024.

La note de service, validant cet accord est arrivée le 10 avril aux agents des piscines.

Sur cette action la CGT, avec la section des sports, des HMI dans les piscines et patinoires ont eu lieu avec un certain succès.

Et comme chaque été nous serons vigilants sur la saison estivale.

Mise en place des 90% à la ville

Lors du CST du 7 avril nous avons eu les réponses aux questions posées au CST précédent concernant la mise en place des 90 % et de la réduction de 10 % de salaire en moins sur notre traitement les jours d'arrêt maladie.

Il s'avère que ce que nous pensions est encore pire. Nous pensions que ces 90

% ne s'appliqueraient que sur le traitement brut et ne toucheraient pas l'IFSE (la prime mensuelle que nous avons sur notre fiche de paye). Or cette carence de salaire s'appliquera sur tout. Les seules lignes de la fiche de paye qui ne seront pas concernées par cette carence seront le CIA, l'indemnité de résidence et le complément familial de traitement.

Cette carence de salaire sera appliquée à tous à partir du 1er mars, que ce soit pour une prolongation ou pour un nouvel arrêt.

De leurs côtés les ressources humaines auront des difficultés à mettre en œuvre cette carence de salaire. En effet, les logiciels métiers RH ne sont aujourd'hui pas aptes à appliquer cette réduction salariale.

Elle ne sera donc retenue qu'à partir du mois d'octobre, voire novembre. Je le précise cela veut dire que cette carence s'applique à partir du 1er mars mais les retenues sur salaire ne prendront pas effet avant le mois de novembre.

Les agents concernés par cette carence seront alors contactés par le service paye qui leur proposera l'étalement de leur dette ou la possibilité de payer en une seule fois avec cette fameuse prime du mois de novembre qui bien souvent sert à d'autres...

Suite page 5-->



Concernant le complément de salaire si vous en bénéficiez, ce que nous vous recommandons vivement, à partir du 91ème jour d'arrêt, la ville ne vous appliquera pas les 10 % de carence mais ce sera le complément de salaire qui vous rémunérera à hauteur de 95 % ce qui est déjà le cas aujourd'hui.

La ville s'est engagée à faire une communication en direction de tous les agents même si aujourd'hui elle privilégie de ne communiquer qu'avec les agents en situation de maladie.

À la CGT nous pensons qu'il est important de lutter contre cette loi qui criminalise la maladie des agents, les obligeant à venir travailler malgré leur état de santé précaire.

Nous demandons aussi au maire de Lyon un acte politique fort en refusant d'appliquer cette carence sur nos salaires en se basant sur la libre administration des collectivités.

Pour mémoire, au Conseil supérieur de la fonction publique territoriale, les élus politiques et les élus syndicaux ont voté d'une même voix contre la mise en place de cette carence.

Ne serait-il pas temps de se retrouver ensemble pour lutter ?

Vers la fin des GAFAM à la ville de Lyon ?

Cela fait plusieurs semaines que la ville de Lyon, par l'intermédiaire du comité de dialogue social (CDS) ou par le biais du F3SCT, aborde la question de la migration des logiciels des ordinateurs de la ville. Actuellement, les logiciels bureautiques utilisés sont ceux de Microsoft, avec des outils devenus indispensables comme Word et Excel. La ville compte migrer vers un logiciel libre, OnlyOffice.

Bien entendu, à la CGT, nous sommes pour la migration vers des logiciels libres, mais nous avons tout de même des réserves quant à sa mise en place concrète.

Le logiciel libre pose encore des questions quant à la compatibilité des fichiers, le maintien de la mise en page ou les formules de calcul d'Excel, comme les macros, qui peuvent être plus compliquées à mettre en place.

La ville travaille, s'engage à régler ces soucis et s'est engagée, lors du F3SCT, à former l'intégralité des agents à ce nouvel outil. Elle s'est aussi engagée au maintien de Microsoft sur certains postes pour des besoins spécifiques, jusqu'à ce qu'OnlyOffice soit en capacité de répondre à ces besoins.

Mais pas de panique, ces logiciels que vous avez peut-être chez vous, car gratuits contrairement à Microsoft, sont relativement bien faits, ergonomiques et intuitifs.

Nous notons la volonté politique de l'administration de limiter la consommation de GAFAM.

Nous pensons que c'est un premier pas et que des administrations, qui plus est, traitent des dossiers d'utilisateurs avec une certaine confidentialité ne devraient pas être traitées sur des serveurs et par des logiciels étasuniens.

Le logiciel libre, c'est quoi ?

Un logiciel libre applique quatre principes fondamentaux :

La liberté d'utiliser le logiciel pour n'importe quel usage,

La liberté d'accéder au code source et de le modifier,

La liberté de partager le logiciel avec d'autres personnes,

La liberté de modifier le logiciel et de distribuer ces modifications.

Ces libertés permettent aux utilisateurs de contrôler le programme et de contribuer à son amélioration, favorisant ainsi l'innovation et la collaboration.

Les États Généraux des Services Publics Territoriaux : Un enjeu majeur pour notre avenir

FIER-E-S D'ÊTRE FONCTIONNAIRES !

La Fédération des Services Publics a acté de faire des États généraux des services publics territoriaux le fil rouge de son mandat pour la mise en œuvre des décisions issues de son 13e congrès dont le slogan était : « organisés, déterminés, nos syndicats à l'offensive ! »

Organisés et déterminés pour faire face aux attaques portées par la macronie et autres valets du capital.

Les Guerini, Kasbarian et maintenant Marcangeli n'ont de cesse de tenter d'imposer l'austérité budgétaire sur les services publics, leurs agents et leurs missions avec les conséquences que nous subissons tous dans nos collectivités.

À l'offensive pour gagner de nouveaux droits pour les agents et salariés et permettre aux services publics territoriaux d'être à la hauteur des enjeux qui nous sont aujourd'hui imposés.

Usagers et usagères, fonctionnaires, agents, salariés, nous nous devons de débattre ensemble de ce que nous voulons comme services publics territoriaux pour demain !

Les États Généraux des Services Publics Territoriaux représentent une opportunité cruciale pour faire entendre notre voix, celle des agents territoriaux et défendre un service public de proximité, accessible et équitable.

Face aux multiples défis que rencontrent nos collectivités, il est plus que jamais essentiel de porter nos revendications et d'affirmer l'importance de notre statut.

Un moment clé pour faire entendre nos revendications

L'ouverture de ces États Généraux doit permettre aux syndicats et aux agents territoriaux de s'exprimer sur leurs conditions de travail, leurs attentes et les améliorations nécessaires.

À travers l'élaboration de cahiers revendicatifs locaux, nous pourrions mutualiser nos revendications et actualiser notre memorandum fédéral.

Il s'agit d'un travail collectif visant à construire une base solide pour le dialogue avec les décideurs politiques, futurs élus qui deviendront potentiellement nos employeurs.

Mais à quoi ça sert ces États Généraux des Services Publics Territoriaux ?

- En premier lieu à collecter des constats, des situations, des problèmes rencontrés sur le terrain. Établir le tableau de la situation des agents de la collectivité, acquérir une meilleure connaissance de la situation dans la collectivité.
- Ensuite à formuler des revendications.
- Ensuite à structurer des actions !

Le rôle essentiel des agents territoriaux

Nous, fonctionnaires territoriaux, jouons un rôle fondamental dans le quotidien des citoyens.

Nous assurons la continuité du service public, garantissant des prestations essentielles dans des domaines variés : éducation, voirie, urbanisme, culture, santé, et bien d'autres.

Pourtant, malgré notre engagement, notre travail est souvent sous-évalué et insuffisamment rémunéré.



Il est donc impératif de défendre la reconnaissance de notre statut et d'exiger une juste valorisation de nos missions.

Il devient alors absolument nécessaire de remettre au centre des débats et des décisions la nature de nos missions pour rappeler que celles-ci constituent le socle de notre bien commun.

Ainsi, ces États généraux se veulent à la fois défenseurs et promoteurs des services publics territoriaux.

Ils doivent permettre aux syndicats et syndiqués de s'opposer, à tous les échelons territoriaux, aux projets de destruction portés par le capital.

Un statut menacé, un combat nécessaire

Ces dernières années, les politiques publiques ont énormément fragilisé notre statut, mettant en péril les principes d'équité et d'accessibilité qui caractérisent le service public.

Or, ces valeurs sont fondamentales pour garantir une égalité de traitement à tous les usagers, sans distinction.

L'érosion de nos droits et des conditions de travail ne doit pas être une fatalité.

Les services publics territoriaux, ce n'est pas moins de 1,9 million d'agents dans la fonction publique territoriale et plusieurs milliers de salariés des entreprises de l'eau, de la thanatologie et du logement social qui, chaque jour, travaillent pour l'intérêt général.

C'est cette mission de service public qu'il faut non seulement préserver, mais renforcer pour aboutir à une société plus juste et plus solidaire.

Rappelons que le service public demeure le patrimoine de celles et ceux qui n'en ont pas.

C'est ce patrimoine que nous souhaitons mettre en valeur au travers de l'organisation des États généraux des services publics territoriaux.

Territoriaux : acteurs du changement

Les agents territoriaux sont ainsi les mieux placés pour identifier les besoins des usagers et proposer des solutions adaptées.

C'est pourquoi il est primordial de nous mobiliser et de participer activement aux débats.

Faire entendre nos voix, interpellier les décideurs et sensibiliser l'opinion publique sont autant d'actions indispensables pour peser dans les discussions et obtenir des avancées concrètes.

Mobilisation et action : Prenons la parole !

Le rapport de force se construit par l'unité et l'engagement de chacun. Plus nous serons nombreux à porter nos revendications, plus nous aurons de chances d'obtenir gain de cause.

Ces États Généraux doivent être un point de départ pour une mobilisation durable et efficace.

Il est temps de nous organiser, de créer un véritable débat et de revendiquer un service public à la hauteur des attentes des citoyens et des agents qui le font vivre au quotidien.

Camarades, prenons la parole et faisons entendre notre voix !

Une « salle » négociation ?



La CGT de la ville de Lyon s'est rendue à la négociation du préavis de grève pour les agents des salles municipales. Lors d'une entrevue relativement courte avec la direction, nous n'avons malheureusement pas eu le temps de discuter correctement de l'ensemble des revendications portées par les agents.

Les heures de dimanches

Nous le craignons, la programmation systématique d'heures supplémentaires le dimanche est bel et bien menacée. La direction compte optimiser encore plus la planification, en réduisant le temps consacré à l'entretien et la passation d'information lors de la relève pour que l'on atteigne plus nos 39h entre le lundi et le samedi. Cela pose des questions d'équité entre les agents : certains seront en heure supplémentaire le dimanche, et d'autres non. Nous ne pouvons accepter de continuer à normaliser le travail du dimanche.

Une journée par mois pour s'organiser

Nous portons également la proposition d'une journée mensuelle travaillée

mais sans location de salles, dédiée à l'organisation du service. Cette journée permettrait de se réunir dans le but d'effectuer des réunions CRM, des réunions d'équipe, des formations sur site sur des enjeux centraux tels que la sécurité incendie, l'entretien, utilisation des équipements spécifiques à chaque salle... Neuf jours par an qui ont été refusés.

À défaut, la direction propose de porter le nombre de réunions plénières annuelles à quatre. Cette suggestion est extrêmement éloignée de l'esprit de notre revendication, et ne répond pas à nos attentes.

Le paiement des heures de nuit

Nous avons demandé la mise en place des 6€ supplémentaires par heures de nuit. Cette augmentation avait été obtenue par la CGT au moment de l'augmentation du RIFSEEP pour tous les agents, et aurait dû être appliquée depuis déjà un an.

Des formations hygiène adapté au site

Nous avons réclamé un accompagnement et des formations en lien avec la spécificité des bâtiments historiques que nous sommes chargés d'entretenir. Après

discussion, la direction a admis qu'il y a un besoin de formation concernant l'hygiène et l'utilisation des machines.

Budget d'équipement son/lumière

Nous travaillons actuellement avec du matériel vieillissant et énergivore. Obligés d'acheter du matériel d'occasion pour ne pas dépasser de notre budget, nous demandons son doublement pour accélérer une transition vers la LED qui coûte plus cher chaque année qu'elle est repoussée. La réponse de la direction est pleine de mépris : l'occasion c'est écoresponsable.

La lutte continue

Plusieurs des lignes rouges que nous nous étions fixées ont été franchies. Nos revendications n'ont pas été prises au sérieux. Au regard de ces éléments, les agents des salles se sont mis en grève mardi 15 avril, provoquant ainsi la fermeture des 5 salles de spectacle du service. Une assemblée générale des agents des salles a été organisée à la bourse du travail afin de débriefer et discuter de la suite du mouvement. »

Hasta siempre

Retour du mode « équipe incomplète » dans les écoles !



Dans un contexte où les conditions de travail des agentes écoles ville de Lyon se détériorent, la CGT se fait l'écho de leur indignation face à des pratiques inacceptables mises en place par certains encadrants.

Ces derniers ont récemment commencé à demander aux agentes d'alterner leurs tâches avec celles de leurs collègues absents. Une situation qui, loin d'alléger la charge de travail, a conduit à un accroissement de la fatigue et a engendré un sentiment d'injustice parmi les agentes quand cette demande n'était pas formulée dans le même secteur et encore moins dans d'autres.

La CGT rappelle que le mode de travail «équipe incomplète» que beaucoup d'agents nommaient «mode dégradé», qui devrait être une solution temporaire et systématiquement respectée lors d'absences, consiste uniquement en tâches essentielles et minimales : nettoyage des sanitaires, aération des locaux et vidage des poubelles.

Cette adaptation à la situation ne doit en aucun cas se traduire par une charge de travail accrue pour les agentes présentes, en jonglant avec des répartitions qui ne leur incombent pas.

Les agentes concernées se sont mobilisées en participant à la grève du 31 mars 2025, pour exprimer leur ras-le-bol face à ce système qui les utilise comme variable d'ajustement !

La CGT a saisi cette occasion pour rappeler fermement que le bien-être des agentes doit primer sur la polyvalence à tout prix et la volonté de satisfaire les enseignants et les parents d'élèves.

Il est primordial de garantir une homogénéité dans les pratiques afin que chaque agente puisse exercer son travail dans des conditions respectueuses de sa santé physique et mentale et qui incombent à notre employeur.

Cette mobilisation où la CGT appelait à un retour immédiat à des pratiques de travail dignes a porté ses fruits.

Ce combat pour un retour à un mode de travail dégradé, qui respecte la dignité de chacun, reste une priorité pour notre syndicat même s'il doit changer de nom et se nommer «mode adapté» qui fait référence au mode "équipe incomplète". Peu importe le nom, à l'Éducation on s'est engagé à remettre le cadre à savoir : sanitaire, aération des locaux et on vide les poubelles et c'est tout !

Les agents doivent se retrouver dans un environnement qui favorise leur santé et leur engagement, et non pas dans un cadre où ils sont réduits à des pions dans un jeu de gestion des effectifs.

La CGT s'engage à continuer de défendre les droits des agents des écoles et à veiller à l'amélioration de leurs conditions de travail.

Ensemble, continuons de revendiquer des conditions de travail justes et équitables pour nous car c'est pour vous que nous nous battons et grâce à vous que nous avançons et que nous gagnerons.



Cette bande dessinée se déroule sous la dictature salazariste, période sombre du Portugal (1926-1974).

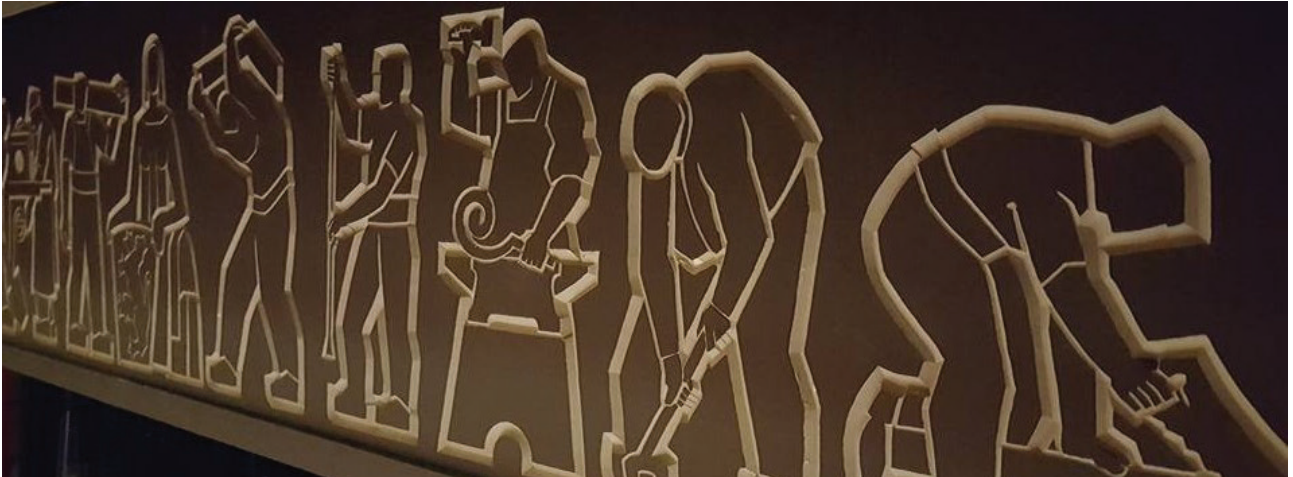
Elle évoque cette page de l'Histoire portugaise par le biais du protagoniste central, le docteur Fernando Pais. Le récit s'ouvre en 1968, alors que le dictateur Salazar vient d'être victime d'un malaise le contraignant ensuite à renoncer au pouvoir. On découvre que le bon « doutor », rend visite à un patient au siège de la PIDE (la police politique).

Cela lui fera remonter bon nombre de flashbacks lui l'ancien gosse rebelle et résistant qui quelques années plus tôt était, tombé sous le charme d'une jeune militante communiste. C'est grâce à elle que Fernando avait rejoint un temps la résistance contre le régime salazariste.

La lecture de « Sur un air de fado » nous livre une belle excursion dans Lisbonne avec des planches très visuelles mais aussi et surtout cette BD et cette histoire nous interroge sur le quotidien dans un régime autoritaire.

Il faudra attendre le 25 avril 1974 pour voir prendre fin la dictature de Salazar et cette BD nous parle de cette histoire d'il y a 51 ans. Elle est pourtant de plus en plus d'actualité aujourd'hui où les fascistes, les nationalistes et les replis identitaires sont de plus en plus présents aussi bien en France, en Europe, comme de partout dans le monde

90e anniversaire de l'inauguration de la Bourse du Travail



Les Bourses du Travail

La fin du 19^{ème} siècle correspond au développement de l'emploi industriel. Il n'existait pas alors de système de placement des ouvriers (ni au niveau de l'État ni à celui des communes). La formation professionnelle, qui existait dans les corporations, était absente pour les nouvelles professions. Les assurances sociales existaient seulement pour quelques professions.

La création des Bourses du Travail par certaines municipalités, comme à Lyon, devaient répondre à ces problèmes. L'activité en leur sein des militants des organisations ouvrières dont les syndicats a permis d'en faire des lieux au service des travailleurs.

C'est ainsi que les Bourses du Travail, dont celle de Lyon, ont mis en place des services essentiels pour la population ouvrière en termes d'emploi, d'assurances sociales, d'éducation, de culture et de formation professionnelle.

Elles furent également des lieux de revendications, d'organisation et d'actions ouvrières. Elles ont facilité la structuration syndicale du monde ouvrier.

La Bourse du Travail de Lyon

C'est en 1891 que fut installée, cours Morand dans le 6^e arrondissement, la première Bourse du Travail à Lyon. Le maire,

Antoine Gailleton, mit à la disposition des syndicats l'ancien Théâtre des Variétés.

Avec le développement du syndicalisme et la création de nombreux syndicats, cette Bourse du Travail se révéla rapidement exigüe. Des problèmes de sécurité et l'évolution du rôle de la Bourse du Travail nécessitent de trouver un autre lieu pour accueillir les syndicats et leur permettent de mener leurs activités.

Au milieu des années 1920, pour répondre aux demandes des syndicats, un projet de construction d'une nouvelle Bourse du Travail, soutenu par le maire Edouard Herriot, est à l'ordre du jour. Le conseil municipal du 11 février 1929 confie la réalisation de la nouvelle Bourse du Travail, place Guichard, à l'architecte Meysson.

Au printemps 1934, la construction de la Bourse du Travail est achevée et mise à la disposition des syndicats. L'inauguration officielle aura lieu le 3 mars 1935, retardée par Edouard Herriot en conflit avec les syndicats qui voulaient que cette inauguration ait lieu au son du chant révolutionnaire l'Internationale.

L'histoire de la CGT à Lyon est très liée à celle de la Bourse du Travail. D'importants congrès s'y tiennent, comme celui du Bâtiment et de la Métallurgie en juillet 1938. Des meetings rempliront la salle

Albert Thomas lors des grandes luttes syndicales notamment en 1936 et 1968.

Georges Chazeaux, secrétaire de la Bourse du Travail pendant la Seconde Guerre Mondiale

Georges Chazeaux est un syndicaliste de la CGT. Il est en 1939, secrétaire du syndicat des métaux de Lyon et secrétaire de la Bourse du Travail de Lyon. Le 26 avril 1940, il est nommé représentant ouvrier des industries de la métallurgie à l'office départemental du Rhône et municipal de Lyon de placement de la main d'œuvre.

Après l'armistice de juillet 1940 et la mise en place du régime de Philippe Pétain, il continue de mener une activité syndicale légale et parallèlement il s'engage dans l'action illégale et la Résistance au sein du réseau Gallia. La Bourse du Travail sera un lieu de Résistance notamment pour la fabrication de faux papiers...

Suite à une dénonciation, il est arrêté le 18 juillet 1944. Il est emprisonné à la prison de Montluc.

Il fut exécuté à Saint-Genis-Laval le 20 août 1944 avec plusieurs dizaines de résistants extraits de la prison de Montluc par les Allemands pour être assassinés. Dans tout le pays, quelques jours avant la Libération, les forces d'occupation avaient ainsi vidé les prisons françaises de résistants qui y étaient présents.

1er MAI

PAIX, LIBERTÉ, SOLIDARITÉ

Lyon 10h30 Métro Garibaldi



RETRAITES SALAIRES

